



PHASE TRANSITOIRE TROPHEE COUPE DE FRANCE



Raisons d'une phase transitoire

- **La nouvelle organisation des trophées Coupe de France ne sera effective que pour la saison 2015/2016.**
- **Ce choix est fait pour :**
 - **Laisser le temps aux structures départementales et régionales d'organiser la première phase de la compétition**
 - **Analyser l'impact de la suppression de l'obligation de participation des équipes participant aux championnats nationaux**
 - **Mettre en place un calendrier général prenant en compte les contraintes de la nouvelle organisation de la compétition.**
- **Toutefois, certaines dispositions de la nouvelle compétition seront effectives dès la saison prochaine.**

Phase transitoire 2014/2015

- **Première phase identique à la première phase actuelle : communication du nombre d'équipes à qualifier pour la phase nationale pour chaque Ligue Régionale à mi juillet**
- **Chaque ligue organise cette phase sur son territoire avec les équipes participant aux championnats régionaux et départementaux et fournit ses qualifiés à une date à déterminer sur la deuxième quinzaine d'octobre**
- **La FFBB organise la phase nationale avec les équipes qualifiées des ligues régionales et les équipes de championnats nationaux qui se sont engagées pour cette compétition.**
- **Les plateaux $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ finale seront programmés au plus tard pour fin mars.**

Nouvelles règles appliquées pour la période transitoire

- **Suppression de la participation obligatoire à la compétition pour les équipes de NM2, NM3, NF1, NF2, NF3.**
- **Obligation de participation pour les équipes Espoirs PROA.**
- **Mise en place des bonus championnats (équipes finalistes connues au plus tard fin mars).**
- **Engagement des équipes auprès des Ligues Régionales pour début juin.**
- **Introduction des équipes féminines en provenance des trois zones outre-mer.**

Valorisation sportive du trophée vers le championnat

Valorisation sportive pour les clubs participants au Trophée :

Pour les 16 gagnants des 1/16^{ème} finales > **RANKING FAVORABLE**
(voir diapositive suivante)

Pour les 8 gagnants des 1/8^{ème} finales > **+1 POINT CHAMPIONNAT**

Pour les 2 gagnants des 1/2 finales > **+1 POINT CHAMPIONNAT**

Les 3 bonus peuvent se cumuler.

Précision sur le ranking « favorable »

- Le ranking fédéral est utilisé uniquement en fin de saison pour le classement global des équipes dans le cadre d'un éventuel maintien ou montée supplémentaire.
- Le ranking fédéral est modifié en tenant compte du résultat des équipes participant au 1/16^{ème} de finale Trophée Coupe de France
- 1^{er} critère : concerne les équipes NM2, NM3, NF1, NF2, NF3
- 2^{ème} critère : classement dans la division
- 3^{ème} critère : priorité aux 16 gagnants des 1/16^{ème}
- 4^{ème} critère : en cas d'égalité, application du ranking fédéral (voir règlements fédéraux)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS

T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80

www.ffbb.com